

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les revenus en Île-de-France en 2014

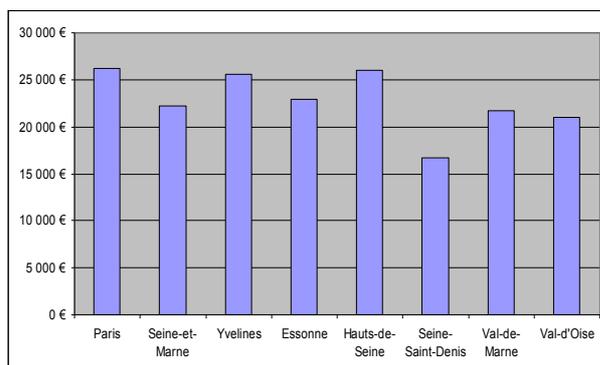
De fortes disparités territoriales

En 2014, en Île-de-France, 1,9 millions de personnes, soit 15,6 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté alors cette part s'établit à 14,7 % en France métropolitaine.

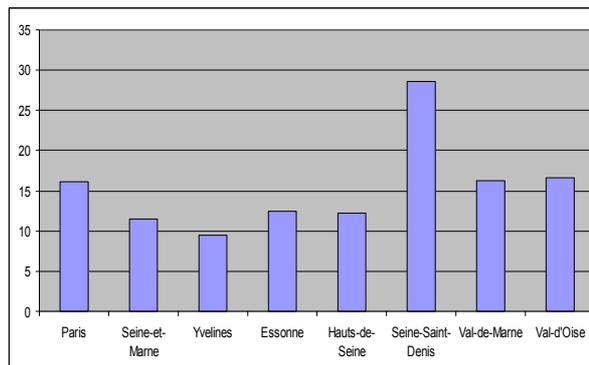
La moitié de la population francilienne dispose de moins de 1 900€ par mois et par unité de consommation (UC) contre 1 700€ en France métropolitaine.

La région présente de fortes disparités en termes de pauvreté entre les départements. Ainsi, après redistribution, le taux de pauvreté atteint 28,6 % en Seine-Saint-Denis où la moitié de la population vit avec moins de 1 400€ par mois et par UC. A l'inverse, ce taux de pauvreté s'établit à 9,5 % dans les Yvelines. A Paris, la moitié de la population vit avec plus de 2 200€ par mois et par UC.

Médiane des revenus annuels disponibles par UC en 2014



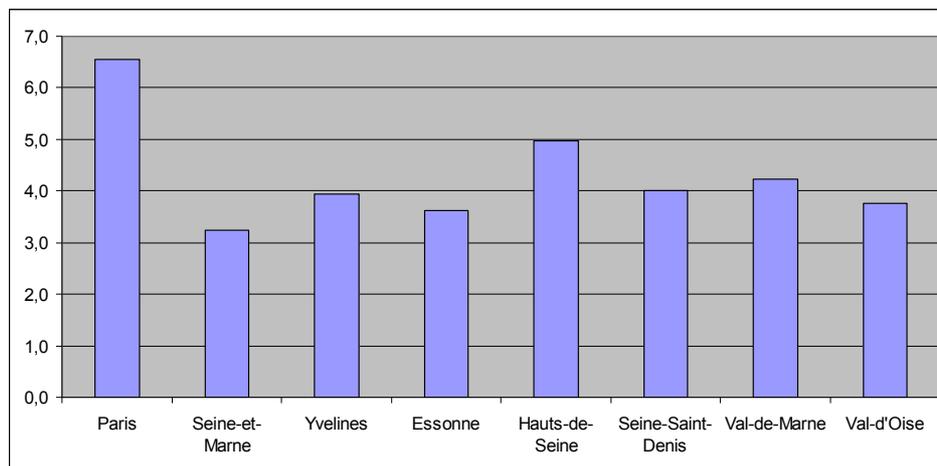
Taux de pauvreté par département en 2014



L'Île-de-France, reste la région de France métropolitaine la plus inégalitaire, avec un rapport entre les 10 % de la population les plus aisés et les 10 % les plus modestes de 4,5, alors qu'il est de 3,5 en France métropolitaine.

Ces inégalités sont encore plus marquées entre départements. Paris est le département le plus inégalitaire : le seuil de revenus au-dessus duquel se trouvent les 10 % les plus aisés est 6,6 fois plus élevé que celui en dessous duquel se trouvent les 10 % les plus modestes. À l'inverse, en Seine et Marne, ce rapport est de 3,2, le moins élevé de la région.

Rapport des revenus disponibles entre les 10 % les plus aisés et les 10 % les plus modestes



Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2014.

Ces inégalités s'observent après redistribution : en effet, le prélèvement d'impôts directs et, plus encore, le versement de prestations sociales permettent de réduire ces inégalités de 38 % dans la Métropole du Grand Paris. Les effets de la redistribution sont assez contrastés selon les départements. Ils sont particulièrement importants dans les territoires où le taux de pauvreté est élevé.

Ces résultats sont obtenus par exploitation des données fiscales exhaustives issues de la DGFIP (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données exhaustives sur les prestations sociales en provenance de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Ce dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) remplace les dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (RFL) et Revenus Disponibles Localisés (RDL).

Retrouvez nous sur : www.insee.fr

Contacts presse : **Insee Ile-de-France** : Éric BONNEFOI - eric.bonnefoi@insee.fr 01 30 96 90 51